Règlement intérieur la Villa des Lacs

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. La validation de la réservation vous engage sur les conditions générales et particulières de location, et sur le règlement intérieur de la Villa des Lacs.

Article 1 – Objet, prix et durée de la location
La Villa des Lacs est une location de vacances au sein de la résidence secondaire des propriétaires. Elle vous est louée pour une période définie lors de la réservation selon les conditions exposées au moment de celle-ci. Le client réservant pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. Le nombre de personnes présentes dans la Villa doit être conforme pendant toute la durée du séjour à celui annoncé initialement par le locataire et en aucun cas supérieur.
Le loyer comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges et des fournitures disponibles : eau, forfait chauffage et électricité (selon limite de consommation définie à l'article 8) , mise à disposition du linge de lit et de maison (qui doit être restitué à la fin du séjour), accès Internet et télévision. Il n'inclut pas la taxe de séjour à régler sur place (1,8 € par nuit par personne pour ce meublé de tourisme classé 4 étoiles).
La réservation est effective à réception du premier paiement, de la caution et de la responsabilité locative du locataire.

Article 2 – Arrivée / Départ
Il est recommandé aux utilisateurs d'informer de leur heure d'arrivée et de départ le plus tôt possible. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir la Villa des Lacs par téléphone au 06.58.28.73.32.
Il est demandé de respecter l'heure de départ prévue, attention le temps passé au ménage doit se faire avant l'heure de départ.

Article 3 – Utilisation des lieux
Le locataire usera paisiblement du logement loué ainsi que des équipements.
Vous êtes autonomes dans la Villa. La clé WIFI vous sera transmise à votre arrivée.
Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore à l'intérieur et à l'extérieur doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. Le client assurera lui-même le contrôle des incidences nées de la manifestation ou de sa location aux abords de la Villa. Les soirées bruyantes et fêtes sont interdites. En cas de conflit et ou de plainte, la Villa des Lacs se réserve le droit d'exclure les clients du lieu. Il est interdit de fumer dans le logement, les mégots jetés à l'extérieur devront être ramassés.
Le locataire entretiendra le logement et le rendra en bon état de propreté en fin de contrat. Si des objets sont brisés ou détériorés, le locataire les remplacera. A défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le locataire s'engage à prendre à ses frais le nettoyage que le loueur sera contraint de réaliser.

Article 4 –Matériel et état des lieux
Le linge de lit et de maison est inclus. Les produits ménagers utilisés sont à remplacer. Le charbon pour le barbecue est à acheter (sur place, sur demande ou dans le commerce). Commerces présents à 10 km.
Un inventaire et état des lieux est fourni au locataire dès son arrivée. Tout écart ou détérioration par rapport à cet inventaire et état des lieux doit être signalé(e) par le locataire le premier jour de la location. Dans le cas contraire, tout écart ou détérioration constaté(e) au moment de la sortie sera réputé(e) de la responsabilité du locataire sortant.

Article 5 – Parking
Les voitures pourront être garées sur le parking situé à l'entrée de la villa.
Il est interdit de stationner sur les espaces verts.

Article 6 – Ordures ménagères
Le locataire utilisera les containers situés à l'extérieur pour jeter les sacs poubelles mis à sa disposition : noirs pour les déchets ménagers et jaunes pour déchets recyclables. Il devra utiliser le bac réservé au verre qui se trouve près de l'entrée. Le verre devra être ensuite déposé dans les containers du village, près du camping ou du stade de foot.
Les déchets non triés devront être emportés par le locataire en fin de séjour.

Article 7 – Salon de jardin / Extérieur / Piscine
Des tables d'extérieur, des chaises et des parasols sont à votre disposition.
Comme l'intérieur de la villa, la terrasse doit être rendue en bon état de propreté à la fin du séjour.
Des épuisettes sont mises à disposition pour le nettoyage de la piscine si besoin. Le propriétaire procédera à un nettoyage complet une fois par semaine, ou plus si besoin. Aucun produit d'entretien ou autre ne doit être mis dans la piscine par le locataire. Si besoin, en faire la demande au propriétaire.
La piscine est accessible et chauffée dès que les températures extérieures le permettent, c.à.d. dès qu'elles sont au-delà de 15°C en continu.
L'utilisation de l'alarme de piscine est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour mais ne remplace pas la surveillance de la baignade par des adultes. Merci de ne pas manger dans la piscine.

Article 8 – Eau, électricité et chauffage
La fourniture de l'eau et un forfait électricité et chauffage sont inclus dans le prix de la nuitée. Un relevé de compteur sera réalisé au moment de l'entrée dans les lieux du locataire. Au-delà d'une moyenne de 55 kwH / jour, le surplus vous sera facturé au prix du kwH. Pour ne pas surconsommer, nous vous demandons d'éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce. Veillez à ne pas laisser couler l'eau inutilement, ne pas utiliser les appareils électriques tels que le sèche linge de manière intempestive, et pour économiser le chauffage ou la climatisation, ne laissez pas les portes et fenêtres ouvertes trop longtemps. Les chauffages et climatisation ne doivent pas être déréglés, ni augmentés au-delà de 23°C. Les disjoncteurs ne doivent pas être manœuvrés.

Article 9 – Panne ou dysfonctionnement
En cas de panne ou de réparation nécessaire, veuillez nous contacter. Nous déciderons ensemble de la marche à suivre et ferons au mieux pour remédier au plus vite à la situation. En aucun cas vous ne pourriez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous auriez pris seul l'initiative. De même, il est interdit de procéder à quelconque réparation par vous-même. Les vannes, et pompe de la piscine, ainsi que les disjoncteurs du tableau électrique ne doivent pas être manœuvrés par le locataire au risque de détériorer les équipements.

Article 10 – La signature du règlement
La signature de ce document valide la prise de connaissance du règlement intérieur, et des conditions générales de location.
Le non respect des consignes, des engagements contractuels, du règlement intérieur donnent droit à la Villa des Lacs à un arrêt immédiat de la location sans remboursement.

Signatures : Le locataire :

Rules of Villa des Lacs

To facilitate your stay, we put at your disposal our rules of procedure. It allows to have a reference in case of difficulty during your stay. The validation of the reservation commits you to the general and specific conditions of rental, and the rules of the Villa des Lacs.

Article 1 - Object, price and duration of the rental
Villa des Lacs is a vacation rental in the owners' second home. It is rented to you for a defined period during the reservation according to the conditions exposed at the time of this one. The customer reserving for a fixed term can not under any circumstances claim any right to the maintenance in places. The number of people present in the Villa must be consistent for the duration of the stay to that initially announced by the tenant and in no case superior.
The rent includes, for the duration of the lease, the payment of charges and supplies available: water, heating and electricity package (according to the consumption limit defined in article 8), provision of bed linen and house (which must be returned at the end of the stay), access Internet and television. It doesn't include the tourist tax to be paid on the spot (1,8 € per night and per person for this villa classified 4 stars).
The reservation is effective upon receipt of the first payment, the deposit and the home insurance including renter's rental civil liability.

Article 2 - Arrival / Departure
Users are advised to inform them of their arrival and departure time as soon as possible. The client must appear on the specified day and at the times mentioned. In case of late arrival or deferred, the customer must notify Villa des Lacs by phone at 06.58.28.73.32. It is requested to respect the scheduled departure time, be careful the time spent cleaning must be done before the departure time.

Article 3 - Use of premises
The tenant will use the rented accommodation and equipment.
You are autonomous in the Villa. The WIFI key will be sent to you upon arrival.
The client must respect the peaceful character of the premises and use them according to their destination. The sound volume inside and outside must be contained to respect the tranquility of the neighborhood. The customer himself will control the effects of the event or its location in the vicinity of the Villa. Noisy parties and parties are forbidden. In case of conflict and / or complaint, the Villa des Lacs reserves the right to exclude the customers of the place.
It is forbidden to smoke in the apartment, butts thrown outside will have to be picked up.
The tenant will maintain the housing and will make it clean at the end of the contract. If objects are broken or damaged, the tenant will replace them. In the absence of restitution of the housing in perfect state of cleanliness, the tenant undertakes to take at his expenses the cleaning which the renter will be forced to realize.

Article 4 - Material and inventory
Bed linen and house linen is included. The household products used are to be replaced. The charcoal for the barbecue is to buy (on the spot, on request or on the market). Shops present at 10 km.
An inventory is provided to the tenant upon arrival. Any deviation or deterioration not mentioned on this inventory must be reported by the tenant to the owner on the first day of the rental. Otherwise, any deviation or deterioration found at the time of the exit will be deemed the responsibility of the outgoing tenant.

Article 5 - Parking
Cars can be parked in the car park at the entrance of the villa.
It is forbidden to park on green spaces.

Article 6 - Household waste
The tenant will use the containers located outside to throw the garbage bags at his disposal: black for household waste and yellow for recyclable waste. He will have to use the glass bin near the entrance. The glass should then be placed in the village containers near the campsite or football stadium.
Unsorted waste must be taken away by the tenant at the end of the stay.

Article 7 - Garden / Outdoor / Swimming-pool
Outdoor tables, chairs and parasols are at your disposal.
Like the interior of the villa, the terrace must be made clean at the end of the stay.
Dip nets are available for cleaning the Swimming-pool if needed. The owner will carry out a complete cleaning once a week or more if necessary.
No cleaning product or other must be put in the Swimming-pool by the tenant. If necessary, ask the owner.
The Swimming-pool is accessible and heated as soon as the outside temperatures allow it, ie as soon as they are above 15 ° C continuously. **The use of the Swimming-pool alarm is obligatory for the duration of your stay but does not replace the monitoring of swimming by adults**. Thank you for not eating in the pool.

Article 8 - Water, electricity and heating
The supply of water, heating and electricity package are included in the price of the night. A meter reading will be done at the time of entry into the premises of the tenant. Beyond an average of 55 kwH / day, it will be charged at the price of kwH. To avoid overconsumption, we ask you to turn off the lights when you leave a room. Be careful not to let water run unnecessarily, do not use electrical appliances such as the tumble dryer unintentionally, and to save on heating or cooling, do not leave doors and windows open too long. Heaters and air conditioning must not be disordered or increased beyond 23 ° C. Circuit breakers must not be operated.

Article 9 - Failure or malfunction
In case of breakdown or necessary repair, please contact us. We will decide together how to proceed and will do our best to remedy the situation as quickly as possible. In any case you could not request the reimbursement of repair or repair which you would have taken the initiative alone. Similarly, it is forbidden to make any repairs by yourself. The valves, and swimming pool pump, as well as the circuit breakers of the electrical panel must not be operated by the tenant at the risk of damaging the equipment.

Article 10 - The signing of the rules
The signature of this document validates the knowledge of the rules of procedure, and the general conditions of rental.
Failure to comply with the instructions, the contractual commitments, the rules of procedure entitle Villa des Lacs to an immediate stop of the rental without refund.

Signatures:

The tenant: